



Suspension du Permis de conduire

Par **Teksen**, le **14/03/2014** à **23:27**

Bonsoir Maître, j'ai suspension de permis de 3 mois, audience ordonnance pénale le 28 avril 14, j'ai reçu un courrier de l'assurance qui dit décharge de garantie zéro euros ! Ma voiture est épave valeur par expert 25 000 euros, j'ai encore un credit personnel à payer.

Vous pouvez me dire si j'ai un recours pour être indemnisé par l'assurance svp. J'ai contester l'ordonnance pénale. (j'ai un contât tous risk valeur majorée et c'est le premier accident de ma vie de plus l'autre vehicule était à l'arrêt sans warning et signalisation dans la nuit je ne pouvais pas l'éviter au milieu de l'autoroute et il est positif aussi retrait de permis aussi...

Merci d'avance